

Junin 2014
N°50

1er Semestre 2014



70ème Anniversaire du Débarquement



C
O
M
M
U
N
N
E

D
E

S
A
I
N
T

V
A
A
S
T

S
U
R

S
E
U
L
L
E
S

B
U
L
L
E
T
I
N

M
U
N
I
C
I
P
A
L



Sommaire

- § *Le mot du Maire*
- § *Les réunions de Conseil & de la CDC du Val de Seules*
- § *les Travaux*
- § *Les Associations*
- § *Album photos*
- § *Revue de Presse*

Le site Internet :

[www. Saintvaastsurseulles.fr](http://www.Saintvaastsurseulles.fr)

Contact mail : saintvaastsurseulles@orange.fr

Téléphone/ fax 02.31.80.37.14

Adresse postale : Mairie square de Bridford 14250 St VAAST/ SEULLES



LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL.

PREMIER RANG DE GAUCHE DROITE/ Yvette FIERVILLE, Claude MORELLE 1^{er} Adjoint,
André MARIE Maire, Patricia BONTEMPI 2^{ème} Adjoint, Yvette HELLIOT-CONIN
DEUXIEME RANG DE GAUCHE à DROITE :
Philippe SIMONNE, Caroline AGNES, Dimitri ANNE, Françoise HEMARD, Christophe
MOUCHEL, Philippe FIERVILLE

N E W S

COMITE de REDACTION

Responsable de Publication

André MARI E

* * * * *

*Avec l'aimable participation des
responsables d'Associations*

*Réalisation et Conception
Mairie de St Vaast*



REMERCIEMENTS

Chers Vadastines et Vadastins MERCI

Cela pourrait sembler à la fois banal et bien normal, pourtant remercier du fond du cœur tous (tes) les Vadastins Vadastines qui viennent d'accorder leur confiance dès le premier tour, à toute mon équipe et à moi-même, prend pour moi une dimension particulière. Etre ainsi réélu au premier tour, avec l'ensemble de mes colistiers, qui réalisent en moyenne un score de 84% me touche particulièrement. Même si c'est la 4^{ième} fois que je ceins l'écharpe tricolore, c'est avec la même émotion, le sentiment d'être privilégié et l'obligation de ne pas décevoir.

Je veux remercier une nouvelle fois les élus sortants, Martine et Edouard, pour tout le travail accompli depuis 2008, dire aux collègues réélus le plaisir que j'aurai à poursuivre l'aventure à leurs côtés, et enfin féliciter les nouveaux entrants au Conseil Municipal qui vont découvrir et construire la Commune de demain.

Notre village change ! Beaucoup de nos anciens sont partis, des nouveaux habitants arrivent, notamment dans le secteur du Coisel. A ces nouveaux habitants je leur souhaite la bienvenue et mettrai tout en œuvre pour développer de bonnes relations, et faciliter leur intégration. Je serais vigilant à ce que chacun s'exprime, échange dans le respect des uns et des autres. C'est une condition de bon voisinage et de bonne entente.

Ce premier semestre a été fort en émotion, car après les élections, la commémoration du 70^{ème} anniversaire de la libération était pour nous un moment que nous voulions, recueilli, festif, et mémorable. Notre engagement a été total, pour que nos enfants, petits -enfants sachent que l'histoire de la paix, de la liberté passe par beaucoup de sacrifices, de douleurs et que même si le temps, les disparitions des témoins, estompent ces souvenirs, le devoir de respect, de reconnaissance doit être pérennisé. Je tiens à remercier vivement tous les participants, qui ont contribué à cette belle commémoration et en tout premier lieu Patricia BONTEMPI, Yvette HELLIOT-CONIN et André GAUTHIER.

Je vous souhaite de bonnes vacances !

Votre Maire

André MARIE



ELECTIONS MUNICIPALES DU 23 MARS 2014

Nombre d'électeurs	112	
Nombre de votants	95	85%
Nombre de suffrage exprimés	93	97,89%

Nombre de suffrage obtenus par chaque candidat

Mme	AGNES	Caroline	76	81,72%	Elue
M.	ANNE	Dimitri	79	84,95%	Elu
Mme	BONTEMPI	Patricia	80	86,02%	Elue
M. de	LABARTHE	Gonzague	24	25,81%	
M.	FIERVILLE	Philippe	73	78,49%	Elu
Mme	FIERVILLE	Yvette	76	81,72%	Elue
Mme	HELLIOT-CONIN	Yvette	84	90,32	Elue
Mme	HEMARD	Françoise	81	87,10%	Elue
M.	MARIE	André	86	92,41%	Elu
M.	MORELLE	Claude	70	75,27%	Elu
M	MOUCHEL	Christophe	80	86,02%	Elu
M	SIMONNE	Philippe	81	87,10%	Elu



ELECTION du Maire et des Adjoints

28 Mars 2014

Election du Maire

<i>Nombre de votants</i>	11
<i>Suffrages Exprimés</i>	10
<i>Bulletin Blanc</i>	01

MARIE André

10 voix

Elu au premier tour

Election du 1^{er} Adjoint

<i>Nombre de votants</i>	11
<i>Suffrages exprimés</i>	08
<i>Bulletins blancs</i>	03

MORELLE Claude

08 voix

Elu au premier tour

Election du 2^{ème} Adjoint

<i>Nombre de votants</i>	11
<i>Suffrages exprimés</i>	11

BONTEMPI Patricia

11 voix

Elue au premier tour



ELECTION DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN

25 mai 2014

Nombre	d'électeurs Inscrits		112
Nombre d'Emargements			65
Nombre de suffrages exprimés			63
Liste	PECQUEUR	Eric	0
Liste	DELLI	Karina	4
Liste	PLEINTEL	Lisa	0
Liste	COURCOUX	Damien	0
Liste	ALLIGIER	Sophie	0
Liste	POUPIN	Christine	0
Liste	DUVAL	Tristan	0
Liste	GRISON	François-Xavier	0
Liste	HENIN	Jacky	0
Liste	LECLERC	André Paul	0
Liste	RIQUET	Dominique	3
Liste	PARGNEAUX	Gilles	6
Liste	DEVRIENDT	Arthur	0
Liste	PIETERS	Christine	0
Liste	LAVRILLEUX	Jérôme	24
Liste	LE PEN	Marine	21
Liste	SAYARET	Chantal	0
Liste	SUZANNE	Cédric	0
Liste	TANGUY	Jean- Philippe	4
Liste	GOURMELEN	Louis-Daniel	0
Liste	URSCHITZ	Didier	0
Liste	BRUN	Cyril	1

INFORMATIONS MUNICIPALES

Les REUNIONS de CONSEIL

Il est techniquement, et économiquement impossible de vous reproduire intégralement tous les textes de chaque réunion, (Conseil Municipal ou Conseil Communautaire). Seules des têtes de chapitre sont mentionnées. Il vous est toutefois possible de consulter les comptes rendus des toutes ces réunions en Mairie

• **Compte rendu de la réunion de conseil 28 Mars 2014**

L'an deux mille quatorze le 28 mars à 20 h 30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur André MARIE, maire sortant doyen d'âge.

Etaient Présents : Mesdames , AGNES Caroline , BONTEMPI Patricia FIERVILLE Yvette, HELLIOT – CONIN Yvette -HEMARD Françoise , Messieurs ANNE Dimitri, Philippe FIERVILLE, Claude MORELLE , Christophe MOUCHEL, Philippe SIMONNE.

- ELECTION du MAIRE
- DETERMINATION du nombre des Adjoints
Après en avoir délibéré ET SUR PROPOSITION DU MAIRE le nombre d'adjoint est fixé à 2
- ELECTION des ADJOINTS

Compte rendu de la réunion de conseil 20 Juin 2014

L'an deux mille quatorze le 20 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur André MARIE, maire

Etaient Présents : Mesdames, AGNES Caroline , BONTEMPI Patricia, FIERVILLE Yvette, -HEMARD Françoise , Messieurs ANNE Dimitri, Philippe FIERVILLE, , Philippe SIMONNE.

- ELECTION DU DELEGUE & des 3 suppléants en vue de l'Election des SENATEURS

Délégué : André MARIE
Suppléants Philippe SIMONNE
Patricia BONTEMPI
Dimitri ANNE

- DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
- PERMISSION DE VOIRIE ORANGE
- NOMINATION DU CORRESPONDANT DEFENSE
- DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE.
- Questions diverses
Organisations des manifestations du 70^{ème} Anniversaire du débarquement



Le BUDGET de la COMMUNE

Les Ressources

Les principales ressources sont les suivantes

- Impôts et taxe : Taxe d'habitation, Taxe foncière sur propriétés bâties et non bâties
 - Taxe sur les pylônes électriques
- Concours financiers de l'Etat : Dotation globale de fonctionnement, Dotations de péréquation avec la solidarité rurale, Dotation de l'élu local etc..
- Produits des services : Locations des gîtes.
- Subventions émanant le plus souvent du Conseil Général : Aide Petites Communes Rurales.

La préparation du Budget

Le budget communal est un document qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune

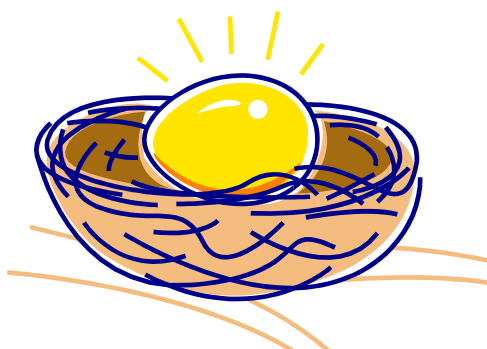
La préparation du budget relève du Maire et est assurée par la commission Finances de la Commune. Elle nécessite une évaluation des dépenses et des recettes pour l'année à venir.

Le budget est débattu par le Conseil Municipal au cours d'une réunion préparatoire et ensuite voté en présence du Trésorier Municipal. Il permet d'informer le conseil sur la situation financière de la commune et de présenter les grandes orientations pour l'année à venir. Orientation généralement basée sur le programme présenté pour les six ans à venir.

Le budget communal doit toujours être voté en équilibre réel et sincère suivant un calendrier établi par la loi (avant le 31 mars ou le 15 avril l'année de renouvellement du conseil municipal).

Le budget Communal 2014 ne prévoit aucune augmentation des taxes

Le Budget Intercommunal prévoit cette année 2014 **une augmentation de 3%**

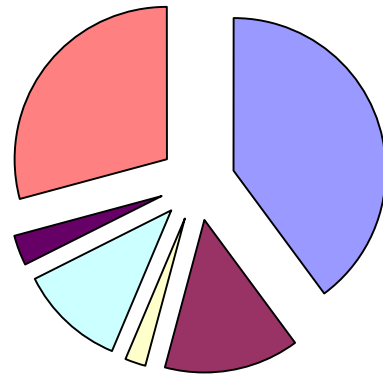


Fonctionnement 2014

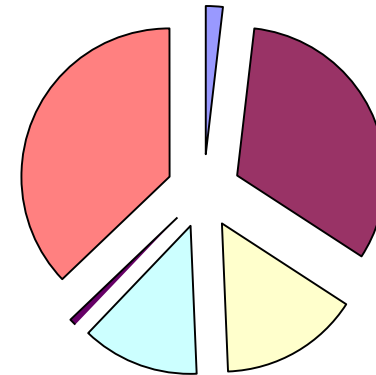
Dépenses de fonctionnement	Colonne2
Charges à caractère générale	50,564.00 €
Charge de personnel	18,138.00 €
Atténuation de produit	2,760.00 €
autre charge de gestion courante	14,267.00 €
Charge financière	4,068.00 €
virement à la section d'investissement	37,010.00 €
Total	126,807.00 €

Recette de fonctionnement	Colonne1
Produits des services, domaines	2,354.00 €
Impôts et taxes	40,969.00 €
Dotation et participation	19,243.00 €
Autres produits de gestion courante	16,220.00 €
Produits exceptionnels	936.00 €
Resultat reporté	47,085.00 €
Total	126,807.00 €

Dépenses de fonctionnement 2014



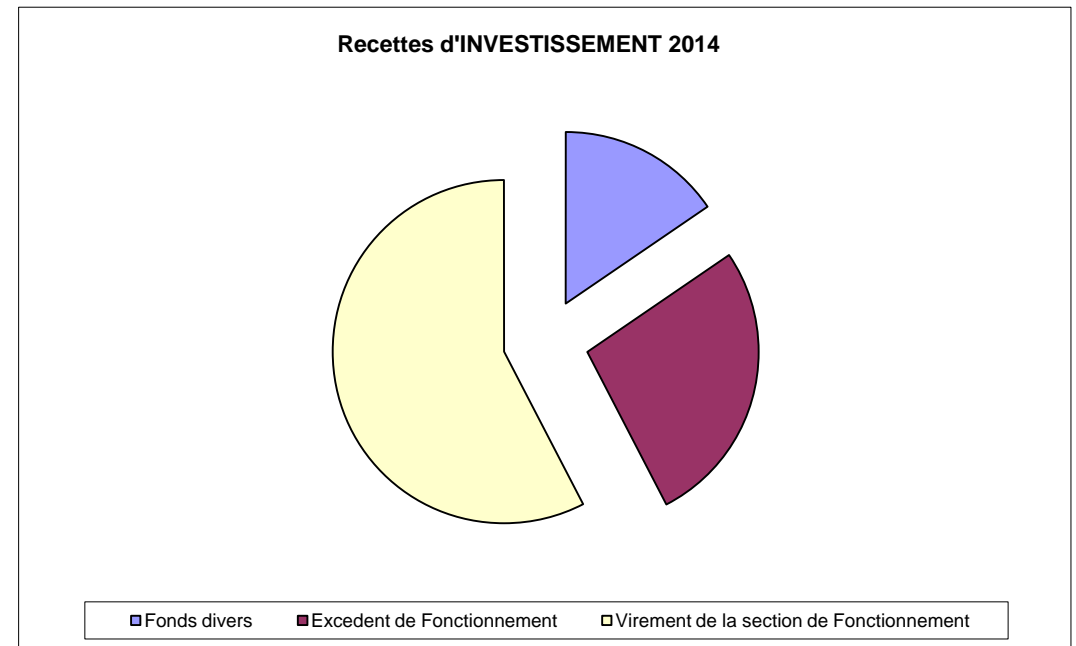
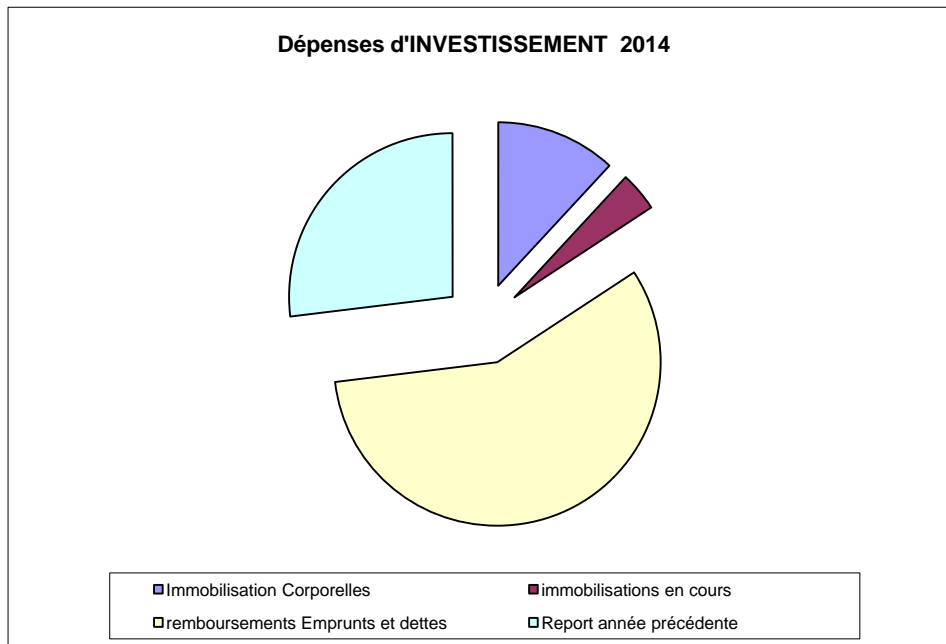
Recette de fonctionnement 2014



Fonctionnement 2014

Dépenses d'Investissement	Colonne2
Immobilisation Corporelles	7,634.32 €
immobilisations en cours	2,476.00 €
remboursements Emprunts et dettes	36,817.00 €
Report année précédente	17,300.00 €
Total	64,227.32 €

Recettes d'Investissement	Colonne1
Fonds divers	9,926.32 €
Excedent de Fonctionnement	17,300.00 €
Virement de la section de Fonctionnement	37,010.00 €
Total	64,236.32 €



Rythmes Scolaires 2014/2015 - Planning

Afin de préparer cette nouvelle rentrée scolaire avec l'application de la nouvelle loi sur les rythmes scolaires, vous trouverez ci-dessous le planning des écoles publiques primaire et maternelle de Tilly-sur-Seulles.



Ecole Primaire de TILLY SUR SEULLES

Horaires des services - Rentrée scolaire 2014/2015

LUNDI		MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI	
7h30 à 8h30 GARDERIE Service payant		7h30 à 8h30 GARDERIE Service payant		7h30 à 8h30 GARDERIE Service payant	7h30 à 8h30 GARDERIE Service payant		7h30 à 8h30 GARDERIE Service payant	
8h30 Accueil		8h30 Accueil		8h30 Accueil	8h30 Accueil		8h30 Accueil	
8h40 à 11h40 CLASSE		8h40 à 11h40 CLASSE		8h40 à 12h10 CLASSE	8h40 à 11h40 CLASSE		8h40 à 11h40 CLASSE	
11h40 à 13h30 PAUSE MERIDIENNE : Restauration, récréation, temps d'animation		11h40 à 13h30 PAUSE MERIDIENNE : Restauration, récréation		12h10 à 12h45 GARDERIE Service payant sans restauration ou 12h10 à 18h30 ACCUEIL DE LOISIRS Service payant avec restauration	11h40 à 13h30 PAUSE MERIDIENNE : Restauration, récréation, temps d'animation		11h40 à 13h30 PAUSE MERIDIENNE : Restauration, récréation	
13h30 Accueil		13h30 Accueil			13h30 Accueil		13h30 Accueil	
13h40 à 16h10 CLASSE		13h40 à 16h10 CLASSE			13h40 à 16h10 CLASSE		13h40 à 14h40 CLASSE	
16h10 à 18h30 GARDERIE Service Payant	16h10 à 17h45 ETUDES SURVEILLEES Service payant 17h45 à 18h30 GARDERIE	16h10 à 18h30 GARDERIE Service Payant	16h10 à 17h45 ETUDES SURVEILLEES Service payant 17h45 à 18h30 GARDERIE		16h10 à 18h30 GARDERIE Service Payant	16h10 à 17h45 ETUDES SURVEILLEES Service payant 17h45 à 18h30 GARDERIE	16h10 à 18h30 GARDERIE Service Payant	16h10 à 17h45 ETUDES SURVEILLEES Service payant 17h45 à 18h30 GARDERIE



Ecole Maternelle de TILLY SUR SEULLES

Horaires des services - Rentrée scolaire 2014/2015

LUNDI		MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI	
7h30 à 8h25 GARDERIE Service payant		7h30 à 8h25 GARDERIE Service payant		7h30 à 8h25 GARDERIE Service payant	7h30 à 8h25 GARDERIE Service payant		7h30 à 8h25 GARDERIE Service payant	
8h25 Accueil		8h25 Accueil		8h25 Accueil	8h25 Accueil		8h25 Accueil	
8h35 à 11h35 CLASSE		8h35 à 11h35 CLASSE		8h35 à 12h05 CLASSE	8h35 à 11h35 CLASSE		8h35 à 11h35 CLASSE	
11h35 à 13h25 PAUSE MERIDIENNE : Restauration, récréation		11h35 à 13h25 PAUSE MERIDIENNE : Restauration, récréation		12h05 à 12h45 GARDERIE Service payant sans restauration ou 12h05 à 18h30 ACCUEIL DE LOISIRS Service payant avec restauration	11h35 à 13h25 PAUSE MERIDIENNE : Restauration, récréation		11h35 à 13h25 PAUSE MERIDIENNE : Restauration, récréation	
13h25 Accueil		13h25 Accueil			13h25 Accueil		13h25 Accueil	
13h35 à 16h05 CLASSE		13h35 à 16h05 CLASSE			13h35 à 16h05 CLASSE		13h35 à 14h35 CLASSE	
16h05 à 18h30 GARDERIE Service Payant		16h05 à 18h30 GARDERIE Service Payant			16h05 à 18h30 GARDERIE Service Payant		14h35 à 16h05 ACTIVITES PERISCOLAIRES Service gratuit 16h05 à 18h30 GARDERIE Service Payant	

Pour plus de détails, contacter la CDC du Val de Seulles.

Rythmes Scolaires 2014/2015 – Services complémentaires

Vous trouverez-ci après quelques explications complémentaires, notamment concernant les tarifs :

La garderie :

- le matin : 1,10€ la ½ heure
- le soir 1,10€ la ½ heure (le gouter est distribué au début de la 2ème ½ heure sans supplément tarifaire)

Afin de réduire le coût aux familles, le tarif appliqué le soir est de deux heures maximum.

Il est impératif de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.

Pour les enfants qui prennent le bus, le temps d'attente « bus » est gratuit car nous sommes tributaire des horaires du ramassage du collège donc pas de coût de garderie pour les familles.

L'aide aux devoirs (étude surveillée) :

- La 1ère heure de présence du soir est indivisible (donc 2,20€) car gouter en début, suivi des leçons.

Activités périscolaires du vendredi :

- Gratuit, suivre les modalités d'inscriptions qui vous ont été communiquées par la CDC du Val de Seulles

Restauration du lundi-mardi-jeudi-vendredi :

- Tarif appliqué de 3,28€, le repas.

Accueil de loisirs du mercredi après-midi :

- Les enfants seront pris en charge directement à la sortie de la classe du midi.
- Le service restauration est compris dans l'accueil (voir tarifs à la CDC)

Pour tous renseignements complémentaires, contactez la communauté de communes du Val de Seulles au 0231083162 ou par mail : valdeseulles@wanadoo.fr



LES TRAVAUX

En fin d'année des travaux de rénovation seront entrepris sur le local communal dit « La Boulangerie » En effet les murs sont très endommagés les gouttières n'existent plus. Ces travaux sont subventionnés par le Conseil général au titre de l'APCR.

Les entreprises retenues : Entreprise de Maçonnerie Pascal MARIE de St VAAST

Entreprise de Couverture Joël PELCERF les Loges

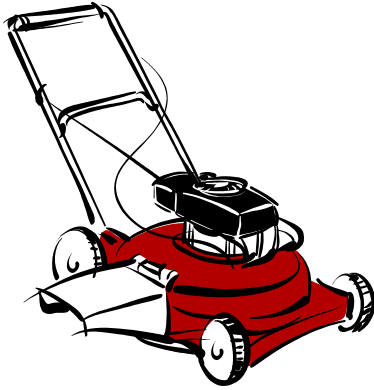


VIE PRATIQUE

Nuisances SONORES

Par arrêté préfectoral du calvados du

21 novembre 2008



Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que de :

08h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi inclus

09h00 à 12h et de 15h à 19h les samedis

10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.



Dans le but d'entretenir de bonnes relations de voisinage, je vous invite instamment à **RESPECTER CES PLAGES HORAIRES.**

Tout contrevenant s'expose à une visite de la gendarmerie nationale qui dressera un procès verbal **EN VUE D'UNE AMENDE.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SEULLES

SEANCE DU MARDI 15 AVRIL 2014

Date de convocation : L'an deux mil quatorze
8 avril 2014 Le mardi 15 avril

Date d'affichage : Le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la
8 avril 2014 Salle Polyvalente de CRISTOT, en séance publique d'installation,
sous la présidence de M. Jean-Louis LEBOUTEILLER, Président.

Nombre de délégués
En exercice : 31
Présents : 30
Votants : 30

Présents :

Mme Marie-France BOUVET-PENARD, M. Jean-Pierre
CHEVALIER, Mmes Sandrine CHEVALIER, Maryvonne
COLOMB, M. Didier COUILLARD, Mmes Régina DUTACQ-
FOUILLAUD, Dominique DUCLOS, MM. Jean DUVAL, Christian
GUESDON, Mmes Bérengère JARDIN, Danielle JEAN, M. Geoffroy
JEGOU DU LAZ, Mmes Marie-Claire LAURENCE, Cécile
LEGASTELOIS, MM. David LAURENT, Gérard LAVOINNE, Mme
Sylvie LEBUGLE, MM. Gérard LECOQ, Daniel LESERVOISIER,
André MARIE, Gérard MARIE, Mmes Stéphanie MOUCHEL,
Claudine MOUNIER, MM. Alain PAYSANT, René PETRICH, Mme
Nadège PONSARDIN, M. Olivier QUESNOT, Mme Catherine
RAVERA, M. Pascal VILLEROY conseillers communautaires ;

MM. Dominique ANGOT, Philippe DEGOULET, Claude
MORELLE, conseillers communautaires suppléants ;

Absent excusé :

M. Stéphane JACQUET, conseiller communautaire.

Monsieur Jean-Louis LEBOUTEILLER, procède à l'OUVERTURE DE LA
SEANCE et souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers communautaires.

Monsieur le Président déclare les membres du Conseil Communautaire ci-
dessus désignés et installés dans leurs fonctions.

15 avril 2014

Election du Président suite au renouvellement des conseillers municipaux
les 23 et 30 mars 2014

Monsieur René PETRICH, Doyen de l'Assemblée, a pris la présidence et a
procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 30 présents et a
constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du
président.

Il a rappelé que le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue
parmi les conseillers communautaires. Si après deux tours de scrutin aucun candidat
n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et
l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est
déclaré élu.

Constitution du bureau

Le Conseil Communautaire a désigné deux assesseurs : Mme Sandrine
CHEVALIER, Mme Régina DUTACQ-FOUILLAUD, assisté de M. René
PETRICH, Doyen.

Déroulement du 1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom a fait constater au
président qu'il n'était porteur que d'un bulletin de vote écrit sur papier blanc et l'a
déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement des
bulletins de vote par les deux assesseurs assisté de M. René PETRICH.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	30
Nombre de bulletins déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	30
Majorité absolue : 16	

Ont obtenu : 1^{er} candidat : M. Jean-Pierre CHEVALIER..... 7 voix
2^{ème} candidat : M. Jean-Louis LEBOUTEILLER ...23 voix

Monsieur Jean-Louis LEBOUTEILLER ayant obtenu la majorité
absolue des suffrages, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

15 avril 2014

Election des vice-présidents

Sous la présidence de M. Jean-Louis LEBOUTEILLER, élu président, le Conseil Communautaire a été invité à l'élection des vice-présidents.

Détermination du nombre des vice-présidents

Le Président a indiqué qu'en application de la loi n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes, le Conseil Communautaire dispose de la possibilité d'augmenter le nombre de vice-présidents jusqu'à 30 % maximum de l'effectif légal de l'organe délibérant.

En application des délibérations antérieures dont celle du 25 mars 2013, la Communauté de Communes disposait de 3 vice-présidents.

Au vu de ses éléments, le Conseil Communautaire décide du maintien du nombre actuel de vice-présidents et fixe la détermination du nombre de vices présidents à trois.

Vote : Nombre de votants : 30
Nombre de votes exprimés : 30
Contre – 0
Abstention – 0
Pour : 30

Election des vice-présidents

M. Jean-Louis LEBOUTEILLER, élu Président, a rappelé que les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les conseillers communautaires. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Election du premier vice-président

Déroulement du 1^{er} tour de scrutin :

Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un bulletin de vote écrit sur papier blanc et l'a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote par les deux assesseurs assistés de M. René PETRICH.

15 avril 2014

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : . 0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
Nombre de bulletins déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 30
Majorité absolue : 16

Ont obtenu : 1^{er} candidat : M. Christian GUESDON 5 voix
2^{ème} candidat : M. Daniel LESERVOISIER 24 voix
1 voix pour M. Olivier QUESNOT, non candidat.

M. Daniel LESERVOISIER, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

Election du deuxième vice-président

Déroulement du 1^{er} tour de scrutin :

Il a été procédé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Jean-Louis LEBOUTEILLER, élu Président, à l'élection du deuxième vice-président.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote par les deux assesseurs assistés de M. René PETRICH.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : . 0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30
Nombre de bulletins déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages blancs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14

Ont obtenu : 1^{er} candidat : M. André MARIE 22 voix
2^{ème} candidat : M. David LAURENT 4 voix

Monsieur André MARIE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé.

15 avril 2014

Election du troisième vice-président

Déroulement du 1^{er} tour de scrutin :

Il a été procédé dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Jean-Louis LEBOUTEILLER, élu Président, à l'élection du troisième vice-président.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote par les deux assesseurs assistés de M. René PETRICH.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ..	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	30
Nombre de bulletins déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	28
Majorité absolue : 15	

Ont obtenu : 1^{er} candidat : M. Olivier QUESNOT..... 8 voix
2^{ème} candidat : Mme Sylvie LEBUGLE 13 voix
3^{ème} candidat : M. Christian GUESDON 7 voix

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des voix, il est procédé à un 2^{ème} tour.

Déroulement du 2^{ème} tour de scrutin :

Chaque conseiller communautaire à l'appel de son nom a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'un bulletin de vote écrit sur papier blanc et l'a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été procédé au dépouillement des bulletins de vote par les deux assesseurs assistés de M. René PETRICH.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : .	0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	30
Nombre de bulletins déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	29
Majorité absolue : 16	

Ont obtenu : 1^{er} candidat : M. Olivier QUESNOT..... 7 voix
2^{ème} candidat : Mme Sylvie LEBUGLE 17 voix
3^{ème} candidat : M. Christian GUESDON 5 voix

15 avril 2014

Madame Sylvie LEBUGLE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Troisième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Election des autres membres du Bureau

Le Conseil Communautaire a désigné comme autres membres du Bureau, les maires des 8 autres communes adhérentes de la Communauté de Communes et le Conseiller Général du Canton de Tilly sur Seulles. Sont membres :

1. Madame Sandrine CHEVALIER
2. Madame Marie-France BOUVET-PENARD
3. Monsieur René PETRICH
4. Monsieur Jean-Pierre CHEVALIER
5. Monsieur Geoffroy JEGOU DU LAZ
6. Monsieur Jean DUVAL
7. Monsieur Alain PAYSANT
8. Monsieur Gérard LECOQ
9. Monsieur Olivier QUESNOT, en sa qualité de Conseiller Général.

Il est accepté qu'en cas d'absence, un membre du Bureau puisse se faire représenter par un suppléant.

Vote unanime.

Délégation au président

En application des dispositions législatives et réglementaires dont la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réforme à caractère économique et financier dite loi MURCEF ;
Vu les articles L. 5211.2 et L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Donne délégation à Monsieur le Président pour prendre toute décision et pour engager toute dépense concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget, de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, d'intenter au nom de la

15 avril 2014

Communauté de Communes les actions en justice et de défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle.

- Prend acte que conformément à l'article L.5211-10 susvisé, Monsieur le Président rendra compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation, lors de réunion de l'organe délibérant.
- Prend acte que, les décisions prises par M. le Président dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

Vote unanime.

Fixation des indemnités mensuelles des fonction perçues par le président, les vices présidents

Suite aux élections municipales des 23 et 30 mars 2014, en application du Code Général des Collectivités Locales, du décret n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et les communautés d'agglomération dite « loi Richard »;

Vu le nombre de la population totale au sein de la Communauté de Communes du Val de Seulles soit 5 646 habitants, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de fixer les taux des indemnités ainsi qu'il suit :

Indemnité de fonction du président : allouée à Monsieur Jean-Louis LEBOUTEILLER, dans la limite du maximum fixé à 41,25 % de l'indice brut 1015 pour une collectivité dont la population est de 3.500 à 9 999, le Conseil Communautaire décide de fixer le taux à 27% de l'indice brut 1015.

Indemnité de fonction des vices présidents : allouées à Messieurs Daniel LESERVOISIER, André MARIE, Mme Sylvie LEBUGLE, dans la limite du maximum fixé à 16,50 % de l'indice brut 1015 pour une collectivité dont la population est de 3.500 à 9 999, le Conseil Communautaire décide de fixer le taux à 10,80 % de l'indice brut 1015.

Les indemnités sont versées depuis l'installation du Conseil Communautaire. Les dépenses en résultant seront imputées au budget primitif.

Nombre de votants : 30
Nombre de suffrages exprimés : 30
Pour : 29
Abstention : 0
Contre : 1

15 avril 2014

*L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-Louis LEBOUTEILLER, Président,
procède à la levée de la séance et invite à partager le verre de l'amitié*

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

15 avril 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SEULLES

SEANCE DU JEUDI 12 JUIN 2014

Approbation du règlement intérieur

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve le règlement intérieur de la Communauté de Communes du Val de Seulles.

Les instances de décision

1. Le Conseil Communautaire

Il est l'organe délibérant de la communauté pour le choix des actions, des orientations, pour le vote du budget et la gestion des affaires de la communauté de communes.

Il se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de son président et à tout moment à la demande du tiers de ses membres ou du tiers des communes membres. Le Président est tenu de réunir le conseil sous un délai de 30 jours.

Le Conseil ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assistent à la réunion. Le quorum s'apprécie à l'ouverture de la séance.

Dans le cas où des conseillers se retirent en cours de séance, le quorum est vérifié avant la mise en délibéré des affaires suivantes.

Quand, après une première convocation régulièrement faite, le Conseil Communautaire ne s'est pas réuni en nombre suffisant, la délibération prise après la seconde convocation à trois jours au moins d'intervalle est valable quel que soit le nombre des membres présents.

Les votes sont pris à la majorité absolue des suffrages exprimés. Le vote a lieu à main levée sauf demande expresse de trois de ses membres pour le vote à bulletin secret.

Pour les votes des décisions administratives et politiques, la voix du président est prépondérante en cas de partage des suffrages, lors des votes à main levée.

Il élit un bureau en accord avec les statuts.

Il élit à l'intérieur de ce bureau un(e) président(e) et trois vice-présidents(es) à la majorité absolue des membres du Conseil.

Si cette élection n'est pas acquise après les deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

12 juin 2014

2. Le Bureau

Il est élu par le conseil communautaire en respectant la représentation de chaque commune adhérente soit un membre par commune.
Les conditions d'élection sont celles énoncées précédemment.

Il se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative du président ou à la demande expresse du tiers de ses membres.

Il mandate le président pour l'exécution des décisions et des orientations prises par le conseil communautaire.

Il peut exercer par délégation du conseil une partie des fonctions délibératives de celui-ci.

3. Le Président

Il est l'organe exécutif de la communauté.

Il prépare et provoque les délibérations du conseil communautaire.

Il ordonne les dépenses et prescrit les recettes de la communauté.

Il est chargé de l'administration. Il peut déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents (es) ou à d'autres membres du bureau ou du conseil communautaire.

Il est le chef des services de la communauté. Il représente la communauté en justice et aux autres manifestations.

4. Les vice-Présidents (es)

Ils suppléent le président sous sa délégation dans l'exercice de ses fonctions. En cas d'absence, ils suppléent le président dans l'ordre de leur nomination.

II. Les commissions

Elles n'ont aucun caractère réglementaire ou délibératif.

Elles élisent un(e) président(e) rapporteur en leur sein.

Elles examinent et préparent les dossiers qui les concernent.

Leur(e) président(e) présente ces dossiers au conseil communautaire.

Les délégués suppléants et les conseillers municipaux peuvent être membres des commissions.

Il peut être fait appel à des personnes reconnues comme compétentes en la matière.

De nouvelles commissions peuvent être créées à tout moment sur décision du conseil communautaire.

III. Fonctionnement des instances

En temps normal, les réunions du conseil communautaire seront programmées à l'avance et ce au vu du programme des concrétisations des objectifs retenus.

12 juin 2014

Les membres du conseil, porteurs de propositions devant figurer à l'ordre du jour, devront mettre leurs questions et argumentations par écrit quinze jours avant la date de convocation.

Les commissions opèrent de la même manière.

Les membres du conseil reçoivent ces informations avec l'ordre du jour, trois jours ouvrés avant la date de réunion, ainsi que le compte rendu précédent adressé par mail.

IV. Déroulement des séances

1. En début de séance, le président fait lecture et approbation du compte rendu du précédent conseil.

Il recueille les questions diverses et élabore l'ordre du jour de la séance, compte tenu de ces dernières questions.

Le président, les vice-présidents (es) ainsi que les présidents (es) de commission font le compte rendu de leurs activités.

2. Ensuite, l'ordre du jour est étudié point par point, présentation politique et technique, examens, débats, discussions et vote s'il y a lieu.

3. Les conseillers communautaires peuvent exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires communautaires.

4. En fin de séance, il est fait lecture des décisions et des orientations retenues par le conseil.

5. Le programme de travail à effectuer pour le prochain conseil est élaboré, sa date est fixée.

V. Indemnités et remboursement des frais

Affaires scolaires

Désignation des élus référents des écoles

Attaché à une école, l'élu référent est l'interlocuteur des enseignants, des agents. Il participe au conseil d'école, aux entretiens individuels des agents. Il est le rapporteur au sein de la commission scolaire des demandes des écoles.

Après cet exposé, M. Le Président propose la désignation des élus référents suivants :

12 juin 2014

Site scolaire :	Audrieu	Fontenay le Pesnel	Tilly sur Seulles
Elu de la commune	Pascal VILLEROY	Christian GUESDON	Daniel LESERVOISIER
Elu extérieur	Sylvie LEBUGLE	Alain PAYSANT	Claudine MOUNIER

Le Conseil Communautaire approuve la désignation des élus référents ci-dessus.

Vote unanime.

Constitution du groupe de travail chargé du projet de construction du groupe scolaire intercommunal de Tilly sur Seulles

Scolarisation des enfants de moins de 3 ans

Dérogations scolaires

Renouvellement d'un Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi - Service Scolaire d'AUDRIEU -

Validation des investissements 2014

Réfectoire scolaire de Fontenay le Pesnel - Visite de sécurité

Prochaine réunion de la Commission

Réforme des rythmes scolaires

Composition du Comité de Pilotage - Représentation des élus

Suite au renouvellement des conseils municipaux, la représentation des élus se décline ainsi :

MM. Daniel LESERVOISIER et André MARIE, coprésidents du Comité de Pilotage

M. Jean-Louis LEBOUTEILLER, membre du Comité en sa qualité de Président de la Communauté de Communes,

3 membres représentant la Commission Intercommunale Scolaire :

- Mme Marie-France BOUVET-PENARD,

12 juin 2014

- Mme Maryvonne COULOMB,
- Mme Marie-Claire LAURENCE.

3 membres représentants la Commission Intercommunale Jeunesse :

- Mme Estelle MAVOKA-ISANA
- M. Didier COUILLARD
- Mme Claudine MOUNIER.

Composition du Comité de Pilotage

Compte rendu du Comité de Pilotage du 26/05/2014

Commission Voirie

Désignation des élus référents Voirie

La Commission s'appuie sur un élu référent par commune issu du conseil communautaire. Il est proposé la désignation ainsi qu'il suit :

AUDRIEU : Pascal VILLEROY,
BUCEELS : Sylvain GIDON,
CARCAGNY : Gérard MARIE,
CRISTOT : Olivier LEBOURGEOIS,
DUCY SM : Philippe DEGOULET,
FONTENAY L P : Gilbert MAUGER,
JUVIGNY/S : Dominique ANGOT,
LOUCELLES : Jean DUVAL,
ST VAAST/S : André MARIE,
TESSEL : Alain PAYSANT,
TILLY/S : Olivier QUESNOT,
VENDES : Gérard LECOQ.

Création de sous-groupes de travail

Création d'un guide technique de la compétence Voirie

Prêt du tractopelle

Prêt des tentes intercommunales

Informations itinéraire équestre – Marché de travaux – Phase Ryes à Cerisy la Forêt

Location d'une machine mise sous pli

SCOT BESSIN – Installation du Comité Syndical

SMSA – Installation du Comité Syndical

SEROC – Installation du comité syndical

70^{ème} anniversaire du Débarquement

ASSOCIATION LA MAGIE DE LIRE

Tout au long de ce premier semestre Yvette et Annette ont assuré un atelier pour les enfants. Ils ont ainsi préparé la chasse aux œufs, la fête des Mères, la fête des pères, et bien sûr la commémoration du 70ème anniversaire du débarquement.

Notre assemblée générale a eu lieu en Avril, sous la présidence de Martine GAUTHIER (*qui va assurer son poste jusqu'à la fin de l'année*) qui a mis en évidence le peu d'engouement des Vadastin(e)s à la lecture. Heureusement le salon du livre est un moment privilégié de l'année et les estivants fréquentant les gites nous encouragent à faire vivre ce lieu culturel. Il faut se mettre à l'évidence que la Bibliothèque Départementale de prêt qui assure les liaisons et la fourniture de deux fois 700 livres reverra sa position dans les prochains mois, c'est pourquoi nous envisageons de nous rapprocher les bibliothèques de AUDRIEU, TILLY, et FONTENAY . Nous vous donnons rendez-vous pour le prochain salon le 15 Novembre 2014.



Les PETITS VADASTINS A ARROMANCHES



Pour préparer les commémorations **du 6 juin**, et la **journée du souvenir** à St VAAST , Monsieur le Maire avait invité **6 jeunes** à visiter le **Musée d'Arromanches**. Pendant 2 heures les enfants ont survolé l'histoire du débarquement. Très impressionnés par les deux films, ils ont parcouru les différentes expositions retraçant l'histoire du port artificiel, les péniches du débarquement, les canons, les pontons sur la plage.... Beaucoup de questions, de curiosité sur ce moment de l'histoire.

Le 6 Juin au soir, ces mêmes jeunes fleurissaient les endroits où les victimes civiles laissèrent leur vie, pour la liberté. Une petite lampe fût allumée, et un bouquet de fleur déposé à chaque stèle relatant les faits.

A **Alyssa, Pauline, Gabriel, Gauthier, Kevin, Edgar, et Axel** nous adressons nos remerciements pour l'intérêt qu'ils ont porté à ces commémorations.

FLEURISSEMENT des lieux de SOUVENIRS le 06 juin 2014



A cet endroit lieu dit le MANOIR
Isidore DROUIN fut terrassé par
un éclat d'obus



A cet endroit lieu dit le CALVAIRE
Raoul MARTIN fut tué
par une grenade à manche



A cet endroit lieu dit le COISEL
Pierre LEBESCOND fut tué,
Azeline LEBESCOND fut grièvement blessée,
Par une mine Teller



A cet endroit lieu dit les FAIMS
**Yves PANTEC – Pierre LELANTIER – Albertine
LELANTIER – Maurice COTELLE – Laetitia
LAIGNEL**
furent tués par une mine bondissante
Yves LEGLOANNEC fut grièvement blessé



Les STELES sur les lieux de MEMOIRE le 06 JUN 2014



Monsieur Le Député,

Monsieur le Président de la CDC du Val de SEULLES

Mesdames, Messieurs les Maires

Mesdames et Messieurs les représentants des Familles

Mesdames , Messieurs.

En ce 70ème anniversaire du débarquement, notre village se doit d'honorer nos victimes civiles et pérenniser leur mémoire. En effet parmi les 20.000 victimes civiles normandes, 8 vadastin(es) trouvèrent la mort une fois la liberté retrouvée. Revenus chez eux, surpris dans leur quotidien de vie en reprenant le travail de la ferme. Seul Isidore DROUIN fut une victime directe du débarquement le 15 juin 1944. La famille LEBESCOND-PLANTEC-LELANTIER, une même famille fut plus particulièrement éprouvée en perdant quatre de ses membres .une 5ème victime, Madame Azeline LEBESCOND quant à elle restera profondément meurtrie dans sa chair , handicapée.

Nous sommes ici aujourd'hui devant cette stèle, avec tous les souvenirs de ces moments tragiques, pour ne pas oublier, parce que il a fallu beaucoup de temps pour que les souffrances s'apaisent et que maintenant est venu de le temps de la reconnaissance éternelle. C'est pourquoi j'ai impliqué les enfants dans ce devoir de mémoire, pour que cette jeune génération perpétue le souvenir du sacrifice de ces innocentes victimes, d'une guerre pour la liberté.

Cette stèle a été conçue, avec un socle qui rappelle une mine Teller, terrible engin meurtrier, et sur le granit poli, le contour géographique de St Vaast .Les points dorés représentent les lieux de souffrance des Victimes.

Souvenons- nous des peines et des blessures. Souvenons- nous des jeunesses sacrifiées, souvenons-nous de ceux qui perdirent tout en un instant. Par nos paroles et nos pensées nous sommes là pour dire à ces valeureuses victimes, aux côtés de nos jeunes, notre éternelle gratitude et souvenons-nous pour l'éternité de leur suprême sacrifice.

L'histoire qu'on ne réécrit pas reste dans nos mémoires, est le ciment des générations futures pour que la France et l'Europe soient une terre de paix et de solidarité.

Au nom des habitants de St Vaast je présente aux représentants des familles, notre émotion et toute notre sympathie.